



SURMONTER LES OBSTACLES DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE EN LIGNE
21 SEPTEMBRE - 21 DÉCEMBRE 2015



AVIS JURIDIQUE

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser. Cette publication ne reflète pas nécessairement le point de vue ou la position de l'Union européenne.

**Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne**

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

() Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800
ou peuvent facturer ces appels*

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2016

Commission européenne, Direction générale de la politique régionale et urbaine
REGIO DG 02 - Communication
Mrs Ana-Paula Laissy
Avenue de Beaulieu 1
1160 Bruxelles

ISBN: 978-92-79-57365-1 (print)
ISBN: 978-92-79-57381-1 (PDF)
doi:10.2776/173365 (print)
doi:10.2776/503593 (PDF)

Illustration de la couverture: © iStockphoto

© Union européenne, 2016
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

SURMONTER LES OBSTACLES DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE EN LIGNE

21 SEPTEMBRE - 21 DÉCEMBRE 2015

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	5
CHAPITRE 1: MÉTHODOLOGIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET DU PRÉSENT RAPPORT	6
CHAPITRE 2: PROFIL DES RÉPONDANTS.....	8
CHAPITRE 3: OBSTACLES RENCONTRÉS.....	12
CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES OBSTACLES ET SOLUTIONS PROPOSÉES	16
CHAPITRE 5: OPINIONS SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	30
CHAPITRE 6: CONCLUSIONS	34
EN SAVOIR PLUS.....	36



AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter les résultats de la consultation publique en ligne: surmonter les obstacles dans les régions frontalières qui a été lancée en septembre 2015 à Vienne/Bratislava

La consultation était ouverte durant trois mois et 623 réponses ont été reçues, qui sont analysées et résumées dans le présent rapport.

En prenant en considération les opinions des citoyens, des organisations, des entreprises et des autorités publiques des régions frontalières de l'Union européenne, la consultation publique visait à identifier les obstacles principaux rencontrés lors des activités transfrontalières, ainsi que

les solutions potentielles à ces obstacles identifiés. Cette consultation publique fait partie d'une initiative plus large de «réexamen de la coopération transfrontalière» et constitue, en effet, l'un de ses trois piliers. Le réexamen de la coopération transfrontalière a été lancé pour célébrer les 25 ans des investissements européens dans les programmes Interreg qui se poursuivent dans l'Union européenne. Malgré une longue tradition de coopération transfrontalière, des difficultés subsistent, dont certaines ne peuvent être résolues grâce au seul financement Interreg: à savoir, les obstacles juridiques et administratifs ainsi que linguistiques.

Grâce à ce réexamen, la direction générale de la politique régionale et urbaine (DG Regio) de la Commission peut examiner les différents types d'obstacles qui subsistent et les solutions possibles pour les surmonter. Les deux autres piliers du réexamen comportent une étude d'experts pour élaborer un inventaire des obstacles frontaliers et des études de cas pour les illustrer, ainsi qu'une série d'ateliers sur le même sujet réunissant les parties prenantes.

Sans révéler ici les résultats complets et sans gâcher votre lecture, je peux vous dire que les réponses confirment plusieurs des points importants que la DG Regio connaissait déjà de par sa longue expérience en coopération transfrontalière Interreg.

Les répondants signalent par exemple des difficultés liées à la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre, à la fiscalité et à l'accessibilité, qui constituent les aspects fondamentaux de la vie transfrontalière et sur lesquels les obstacles juridiques et/ou administratifs ont une incidence négative. Ce qui paraît peut-être plus surprenant, les différences de langue sont considérées par plusieurs répondants comme des obstacles aux relations de voisinage. Les citoyens et les organisations ont appelé avec force à la promotion de l'apprentissage des langues et à l'encouragement des échanges culturels avec une plus grande visibilité.

Le réexamen de la coopération transfrontalière se poursuivra jusqu'au début 2017, date à laquelle les conclusions et recommandations principales seront présentées dans un document d'analyse. En attendant, je vous invite à lire et à réfléchir sur les conclusions intéressantes présentées dans ce rapport.

Corina Crețu

Commissaire européenne en charge
de la politique régionale

CHAPITRE 1

Méthodologie de la consultation publique et du présent rapport

LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique en ligne: surmonter les obstacles dans les régions frontalières a été lancée le 21 septembre 2015 et a duré trois mois jusqu'au 21 décembre 2015. Elle a pris la forme d'un questionnaire en ligne, comprenant des questions fermées et ouvertes, disponible dans 23 langues via EUSurvey.

L'enquête portait sur les régions frontalières internes à l'Union européenne ainsi que sur les régions frontalières entre les pays de l'UE et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen (EEE). Elle invitait

les citoyens, les organisations, les entreprises et les autorités publiques des régions frontalières de l'Union européenne à donner leurs avis sur les obstacles qui subsistent dans le cadre des activités transfrontalières et à proposer des solutions pour les surmonter. Le présent rapport constitue une synthèse et une analyse de leurs réponses.

À la suite du lancement de la consultation par la Commissaire Crețu, des visites des hauts responsables de la direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG Regio) ont été organisées pour promouvoir l'initiative dans les régions. Onze régions frontalières ont fait l'objet d'une visite dans l'UE⁽¹⁾.

Au total, 623 réponses au questionnaire

en ligne ont été reçues. En parallèle, une adresse électronique fonctionnelle⁽²⁾ a été mise à disposition pour permettre aux répondants d'envoyer des documents (tels que des articles et des fiches d'information) directement par voie électronique. Trente-trois répondants ont envoyé des documents par voie électronique, dont 21 ont fourni des informations supplémentaires après avoir répondu au questionnaire.

Les répondants pouvaient choisir la manière dont leurs réponses seraient publiées. Les options étaient les suivantes:

- ⊕ Permettre à la DG Regio de publier leurs réponses dans leur intégralité, y compris leur identité: choisie par 30 % des répondants;
- ⊕ Permettre à la DG Regio de publier leurs réponses de façon anonyme: choisie par 46 % des répondants;
- ⊕ Refuser la publication de leurs réponses mais permettre à la DG Regio de les

utiliser à des fins d'analyse: choisie par 23 % des répondants.

Les réponses des personnes qui ont autorisé leur publication peuvent être consultées sur le site Internet de la DG Regio.

LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE DANS LE RAPPORT DE SYNTHÈSE

Indépendamment des conditions de publication des réponses, l'ensemble des 623 contributions au questionnaire en ligne ont été prises en compte dans l'élaboration du rapport de synthèse et seront considérées dans les analyses futures. Les contributions reçues par courrier électronique seront également traitées et prises en compte dans le cadre des futurs travaux sur le réexamen de la coopération transfrontalière. Cependant, elles n'ont pas été résumées dans le présent rapport du fait de leur nature, caractères et champs différents qui rendaient plus difficile leur regroupement avec les réponses structurées du questionnaire.

Au chapitre 2, les réponses aux séries de questions concernant le profil des répondants ont été analysées afin d'obtenir une vue d'ensemble des caractéristiques principales des répondants: identité, lieu d'origine, activité transfrontalière et connaissance générale de la coopération transfrontalière. Le chapitre 3 analyse les principaux types d'obstacles auxquels sont confrontés les répondants et les différences observées en fonction du type de profil. Au chapitre 4, une attention particulière est accordée aux réponses aux questions ouvertes relatives à la description des obstacles et à la recherche des solutions. Le chapitre 5 analyse les opinions des répondants concernant les évolutions de la coopération transfrontalière dans leur région au cours de la dernière décennie. Enfin, le chapitre 6 présente les conclusions principales tirées des réponses au questionnaire.

CHAPITRE 2

Profils des répondants

IDENTITÉ ET LIEU D'ORIGINE

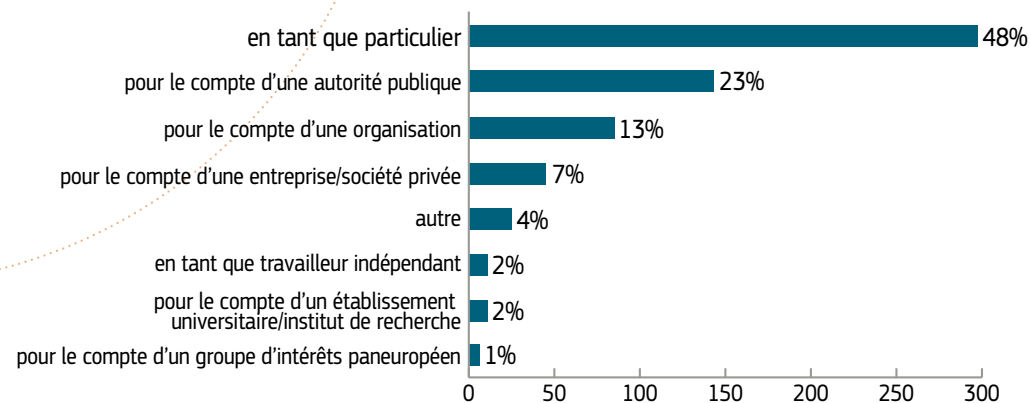
Parmi les 623 réponses au questionnaire, **les particuliers** constituent le plus grand groupe de répondants, représentant un peu moins de 50% du panel (voir figure 1).

Les personnes répondant pour le compte d'une **autorité publique** constituent le deuxième groupe le plus important, représentant presque un quart des répondants. Parmi ces autorités publiques, la majorité sont des autorités locales et régionales des

zones frontalières telles que les municipalités, les conseils régionaux, les provinces et les régions (plus de huit sur dix). Les autres représentent principalement des autorités nationales (essentiellement des ministères) et les programmes individuels Interreg.

En outre, 13% ont répondu pour le compte d'une **organisation**. Différentes catégories peuvent être distinguées parmi ces organisations, notamment des agences de développement régional, des confédérations d'entreprises et d'industrie, des fondations et des services d'information frontaliers/des réseaux frontaliers.

Figure 1: En quelle qualité répondez-vous au questionnaire?



Même en les regroupant dans une seule catégorie, **les entreprises et les travailleurs indépendants** représentent moins de 10% des réponses. Les établissements universitaires et les instituts de recherche constituent un plus petit groupe en représentant 2% des répondants. Six contributions proviennent de groupes d'intérêts paneuropéens, ce qui représente environ 1% des répondants.

Enfin, une petite partie des répondants (3%) a choisi l'option «**autre**». Dans la plupart des cas, ces répondants sont étroitement liés aux autorités publiques et aux organisations en général: conseils municipaux, agences d'urbanisme ou groupement européen de

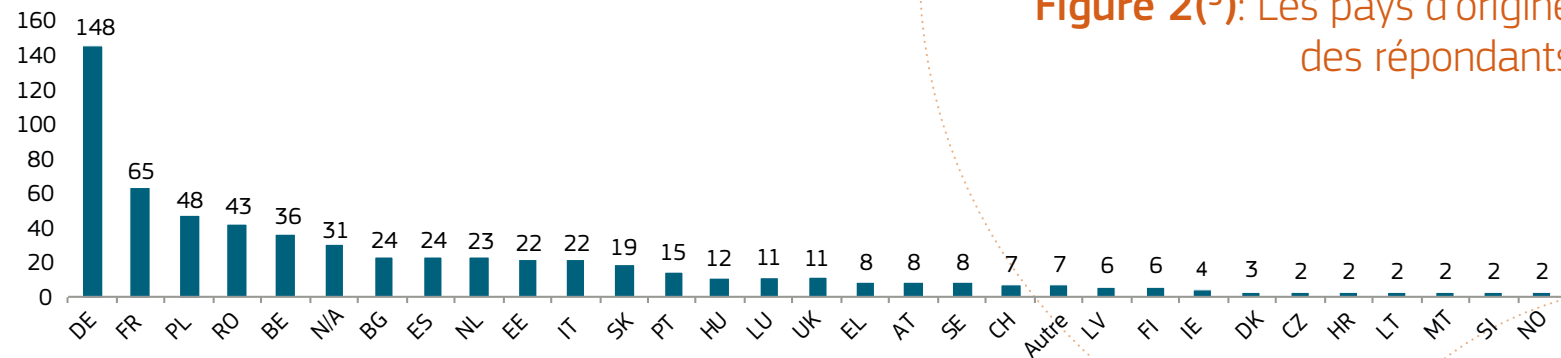


Figure 2⁽³⁾: Les pays d'origine des répondants

coopération territoriale (GECT). Certains particuliers engagés auparavant dans différents types d'activités de coopération transfrontalière ont également choisi cette option. Comme le montre la figure 2, les réponses sont concentrées dans un nombre limité de pays. Environ la moitié des réponses sont issues de quatre pays seulement: l'Allemagne, la France, la Roumanie et la Pologne. Certains pays ne sont pas bien représentés: dans 15 pays, le nombre de répondants est inférieur à dix.

La participation élevée de répondants de certains pays peut être en partie expliquée par les nombreuses frontières et l'intensité des activités de coopération transfrontalière et des financements.

Cela peut être le cas de l'Allemagne, par exemple, qui partage ses frontières ter-

restres avec neuf pays, participe à douze programmes Interreg A, et attire une part importante de l'enveloppe financière Interreg.

Dans d'autres pays, tels que la Roumanie, le nombre de frontières internes ou la présence de programmes de coopération ne peuvent pas constituer l'unique explication du grand nombre de réponses obtenues. Ce niveau élevé de participation peut être dû aux efforts de communication particulièrement importants déployés dans ce pays.

LES LIENS DES RÉPONDANTS AVEC LES RÉGIONS FRONTALIÈRES

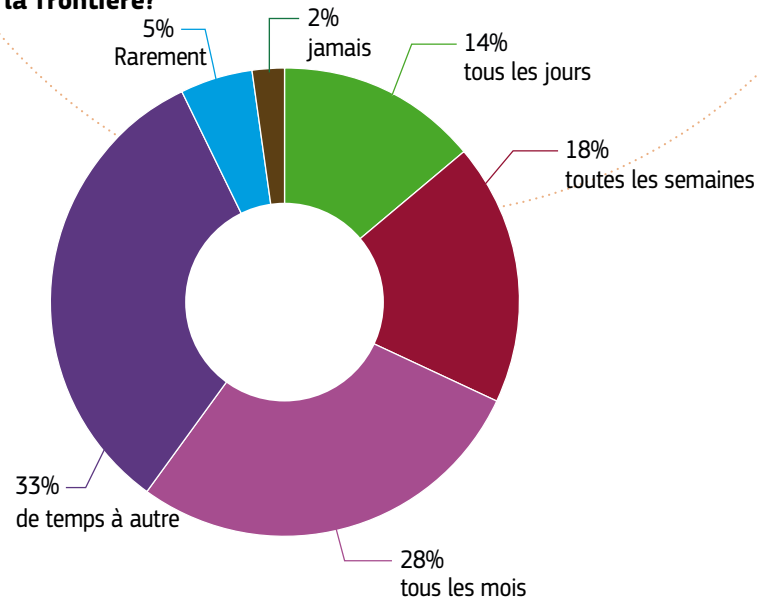
Les premières questions ont pour but de définir le profil des répondants et en particulier, leurs liens avec les frontières de l'UE. Comme attendu, ceux qui ont contribué

à la consultation sont des personnes qui connaissent relativement bien les frontières de l'UE:

- ⊙ Plus de huit particuliers et entreprises sur dix participant à la consultation vivent ou sont établis dans une région frontalière (84%);
- ⊙ Plus de six organisations sur dix sont spécialisées dans la coopération transfrontalière ou dans un domaine où elles contribuent à réduire les obstacles frontaliers (64%); 29% ne sont pas dans cette situation, tandis que les autres n'ont pas donné de réponse.

Figure 3:
Fréquence de franchissement des frontières

Pour les particuliers, les travailleurs indépendants et les entreprises: à quelle fréquence traversez-vous la frontière?

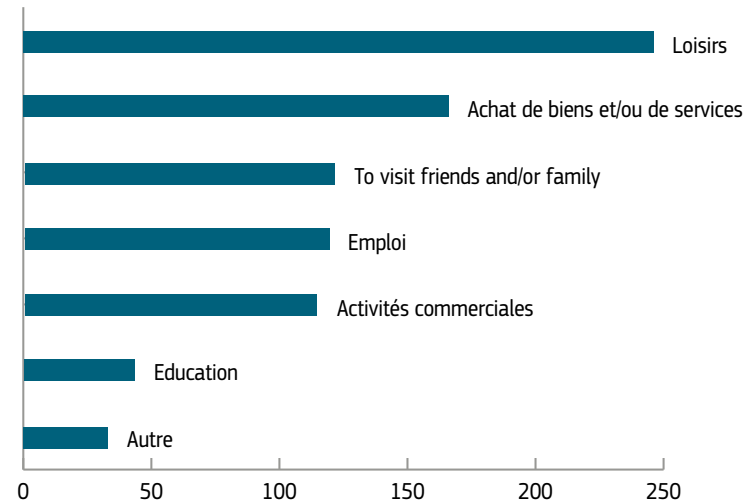


Les répondants ont également eu la possibilité de préciser à quelle fréquence ils traversent la frontière – en tant que particulier, travailleur indépendant ou entreprise. Les résultats présentés à la figure 3 montrent que les répondants traversent souvent les frontières.

Plus d'un répondant sur deux traverse la frontière au moins une fois par mois. Environ un répondant sur trois la traverse une fois par semaine ou plus souvent. Seulement 7% des répondants la traversent rarement ou jamais. En d'autres termes, plus de neuf répondants sur dix traversent la frontière au moins plusieurs fois par an. Ce taux

Figure 4:
Raisons du franchissement des frontières

Pour quelle raison traversez-vous la frontière?



très élevé de mobilité⁽⁴⁾ confirme que les questions frontalières sont particulièrement importantes dans la vie quotidienne des répondants.

Une autre information importante est la raison de ces déplacements transfrontaliers. Les particuliers, les entreprises et les orga-

nisations ont été invités à choisir parmi plusieurs raisons justifiant leurs déplacements habituels à travers les frontières; donc la totalité ne correspond pas à 623.

La raison la plus fréquente des déplacements transfrontaliers est les loisirs et le tourisme, citée par près de deux répondants sur cinq. Cette catégorie comprend les voyages touristiques ou les loisirs.

La deuxième raison la plus fréquente des déplacements transfrontaliers est l'achat de biens et/ou de services qui est mentionnée par plus d'un répondant sur quatre. Le questionnaire précisait que cette catégorie inclut également les services tels que les soins médicaux.

Rendre visite aux amis et/ou à la famille est une raison des déplacements transfrontaliers mentionnée par environ un répondant sur cinq, ce qui souligne l'importance de la mobilité transfrontalière pour les relations sociales.

Le travail, les affaires et l'éducation sont des raisons relativement moins fréquentes. Toutefois, si ces trois catégories sont groupées ensemble (et en tenant compte du fait que les répondants pouvaient choisir plusieurs raisons de leurs déplacements), il apparaît

qu'un répondant sur quatre a cité au moins l'une de ces trois raisons de déplacement transfrontalier. Les répondants ayant sélectionné la catégorie «autres» ont dans la plupart des cas signalé des activités en lien étroit avec le travail, voire relevant en réalité de cette catégorie.

En ce qui concerne la connaissance générale des activités relatives à la coopération transfrontalière, les répondants présentent un haut niveau de connaissance, puisque 89% ont répondu être au courant de ce type d'activités dans leur région et 11% l'ignorer. Bien qu'une plus petite partie d'entre eux (81%) ait indiqué avoir entendu parler plus particulièrement de la coopération territoriale européenne ou des programmes Interreg, ce pourcentage reste élevé⁽⁵⁾.

L'une des explications de ce niveau élevé de connaissance des activités relatives à la coopération transfrontalière est qu'un nombre important de répondants ont indiqué être engagés d'une manière ou d'une autre dans des structures de coopération transfrontalière. Cela comprend les organisations utilisant la coopération transfrontalière en général et les institutions directement impliquées dans la gestion du programme Interreg.

CHAPITRE 3

Obstacles rencontrés

L'un des objectifs les plus importants de cette consultation publique en ligne est de recueillir les opinions sur les obstacles frontaliers ainsi que des propositions pour les surmonter. Par conséquent, les questions portant sur l'identification des obstacles transfrontaliers dans leurs régions sont particulièrement importantes.

L'analyse est présentée en trois étapes: la première propose une vue d'ensemble des réponses. Ensuite, une observation des tendances particulières permet d'établir des liens entre le profil de répondants et les réponses données. Enfin, au chapitre 4,

chaque catégorie d'obstacles est examinée plus en détail, et l'obstacle ainsi que la solution proposée sont présentés séparément.

FRÉQUENCE DES OBSTACLES

De façon générale, comme le montre la figure 5, les répondants indiquent que pour eux les obstacles les plus importants sont les obstacles juridiques et administratifs: plus d'un répondant sur deux les considère comme des obstacles importants dans leurs régions. Les obstacles linguistiques occupent

la deuxième place: plus d'un répondant sur trois les considère comme importants. Juste derrière, suit la difficulté d'accès qui est également mentionnée comme un obstacle par près d'un répondant sur trois.

Ces trois premiers obstacles sont suivis de près par le manque de volonté des pouvoirs publics à collaborer et les disparités économiques, chacun des obstacles étant mentionné par 29% des répondants. En comparaison, les différences socioculturelles et le manque de confiance sont considérés comme moins importants, quoique

Figure 5: Importance et fréquence des obstacles

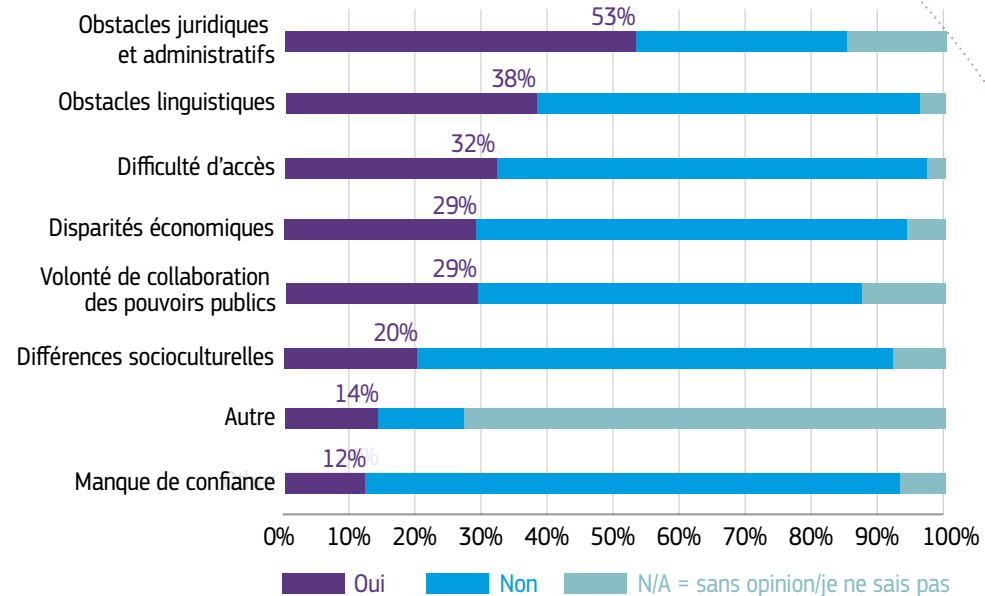


Table 1: Catégorie des répondants et obstacles cités

Catégorie des répondants	Difficulté d'accès	obstacles linguistiques	obstacles juridiques et administratifs	manque de confiance	disparités économiques	différences socioculturelles	volonté de collaboration des pouvoirs publics
Particulier	30%	28%	47%	12%	33%	17%	37%
Au nom d'une entreprise/d'une société privée	9%	31%	33%	9%	20%	27%	18%
Pour le compte d'une autorité publique	41%	52%	59%	10%	22%	23%	14%
Pour le compte d'une organisation	36%	53%	79%	20%	35%	27%	31%

mentionnés respectivement par 20% et 12% des répondants.

La plupart des réponses données dans la catégorie «autre» recouvrent des aspects qui pourraient être associés aux catégories prédéfinies, principalement à la difficulté d'accès, aux nombreux obstacles juridiques et administratifs et au manque de volonté de collaboration des pouvoirs publics. Certaines des réponses données dans la catégorie «autre» peuvent être considérées comme transversales, comme le manque d'accès à l'information, le manque de structures communes pour la coopération transfrontalière et l'accès limité aux données relatives

aux questions transfrontalières. Les autres problèmes indiqués sont liés aux médias/TIC tels que le blocage géographique, les frais d'itinérance et le manque de médias transfrontaliers.

LES OBSTACLES SELON LE PROFIL DES RÉPONDANTS

L'analyse plus approfondie des résultats révèle que certains obstacles sont plus souvent cités par certaines catégories de répondants selon trois différents aspects:

PROFIL DES RÉPONDANTS

Le premier aspect est le lien entre le profil des répondants (notamment les particuliers, les entreprises, les organisations et les autorités publiques) et le choix des obstacles pertinents.

Comme le montre le tableau ci-dessus, **plusieurs différences intéressantes peuvent être observées**, par exemple:

- ⊕ La difficulté d'accès est considérée comme un obstacle par moins d'une entreprise sur dix, tandis que les particuliers, les autorités publiques et les organisations insistent davantage sur ce point.

- ⊕ Les obstacles linguistiques sont plus souvent mentionnés par les organisations et les autorités publiques que par les particuliers et les entreprises.
- ⊕ Les obstacles juridiques et administratifs concernent davantage les particuliers, les autorités publiques et les organisations que les entreprises.
- ⊕ Les particuliers et les organisations sont plus critiques envers les autorités publiques qui manquent de volonté de collaborer que les entreprises et les autorités publiques elles-mêmes.

FRÉQUENCE DES DÉPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS⁽⁶⁾

Les résultats peuvent être également analysés en fonction de la relation entre les obstacles cités et la fréquence des déplacements transfrontaliers.

On peut déduire du tableau ci-dessous que **plus les personnes traversent souvent la frontière, moins elles ont tendance à mentionner le manque de confiance en tant qu'un obstacle dans les régions frontalières**. La même logique s'applique aux obstacles linguistiques et aux différences

socioculturelles, avec des écarts mineurs. Il convient d'interpréter ces analyses avec prudence car il est impossible d'établir un lien de causalité dans un sens ou dans un autre. Par exemple, certaines personnes ont-elles considéré que la langue est un moindre obstacle car elles traversent la frontière plus souvent (et connaissent la langue de leur voisin)? Ou traversent-elles la frontière plus souvent car elles ne sont pas confrontées aux obstacles linguistiques? En tout cas, ces tendances peuvent être observées et questionnées.

Au contraire, **plus les personnes traversent souvent la frontière, plus elles indiquent**

Table 2: Fréquence des déplacements et obstacles cités

	Difficulté d'accès	obstacles linguistiques	obstacles juridiques et administratifs	manque de confiance	disparités économiques	différences socioculturelles	volonté de collaboration des pouvoirs publics
Fréquence des déplacements transfrontaliers							
Tous les jours	40%	19%	69%	4%	44%	15%	37%
Toutes les semaines	32%	29%	65%	4%	35%	13%	37%
Tous les mois	24%	28%	42%	10%	25%	19%	29%
De temps à autre	24%	31%	29%	16%	28%	17%	33%
Rarement ou jamais	31%	38%	35%	27%	35%	38%	46%

Table 3: Raisons des déplacements et obstacles cités

Raisons des déplacements transfrontaliers	Difficulté d'accès	obstacles linguistiques	obstacles juridiques et administratifs	manque de confiance	disparités économiques	différences socioculturelles	volonté de collaboration des pouvoirs publics
Emploi	36%	29%	55%	11%	35%	13%	29%
Activités commerciales	26%	32%	54%	13%	32%	20%	32%
Éducation	30%	28%	53%	9%	40%	23%	30%
Achat de biens et/ou de services	24%	27%	52%	10%	28%	19%	32%
Rendre visite à des amis et/ou à la famille	34%	28%	53%	7%	30%	16%	41%
Loisirs	25%	28%	46%	12%	28%	18%	32%

souvent l'existence d'obstacles juridiques et administratifs dans les régions frontalières. L'une des interprétations possibles est que la fréquence des voyages multiplie les possibilités de rencontrer ce type d'obstacles; en d'autres termes, les obstacles de telle nature sont davantage ressentis quand la mobilité transfrontalière est plus élevée et les déplacements plus fréquents.⁽⁷⁾

Le lien entre la fréquence des déplacements transfrontaliers et la difficulté d'accès, les disparités économiques ou le manque de volonté de collaboration des pouvoirs publics est plus difficile à interpréter car il n'est pas

aussi évident et linéaire.

RAISONS DES DÉPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS⁽⁸⁾

Enfin, il est également intéressant de comparer les obstacles cités par les répondants avec les raisons expliquant leurs déplacements transfrontaliers.

Vu sous cet angle, les différences sont moins claires bien que des observations générales peuvent être formulées:

- ⊕ Legal and administrative barriers seem to be felt strongly by all categories of respondents, and are only slightly less relevant for those crossing for leisure purposes.
- ⊕ Lack of trust is generally considered to be of lower relevance as an obstacle, and is even lower for respondents crossing the border to visit friends and/or family.
- ⊕ Respondents crossing the border for this purpose also tend to say that public authorities' (lack of) interest in working together is an obstacle, more so than the other categories.

CHAPITRE 4

Description des obstacles et solutions proposées

Les répondants ont été invités à répondre dans le questionnaire à une série de questions ouvertes concernant les obstacles qui peuvent survenir dans les régions frontalières lors des activités transfrontalières.

Chaque répondant pouvait choisir jusqu'à trois obstacles qu'il considère comme les plus problématiques et expliquer pourquoi en décrivant la forme qu'ont pris ces obstacles et leur incidence sur leur vie. Des solutions pouvaient être également proposées. Ce chapitre analyse ces aspects.

Il convient d'indiquer que cette partie du questionnaire était optionnelle pour les répondants et que pour cette raison le nombre d'explications données diffère selon le type d'obstacles. Par exemple, environ quatre répondants sur dix ont fourni des exemples concrets relatifs aux obstacles juridiques et administratifs, tandis que seulement un répondant sur dix s'est exprimé plus précisément au sujet du manque de volonté de collaboration des pouvoirs publics et des solutions qui pourraient y être apportées – même si 29% des répondants considère ce point comme un obstacle important.

OBSTACLES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS

Comme mentionné ci-dessous, les obstacles juridiques et administratifs sont les obstacles le plus souvent mentionnés, considérés comme importants par plus de moitié des répondants (53 %).



Obstacles

L'un des traits marquants des réponses est que l'emploi, comme thème général,

constitue un sujet majeur de préoccupation en lien avec les obstacles juridiques et administratifs. **Les répondants indiquent clairement que les obstacles juridiques et administratifs rendent plus difficile de travailler d'un côté de la frontière et de vivre de l'autre.**

Cette question concerne plusieurs aspects. L'aspect problématique le plus souvent mentionné est le **manque de reconnaissance des diplômes et des qualifications**. Malgré les progrès en matière d'harmonisation qui ont été accomplis dans ce domaine, les demandeurs d'emploi affirment que, dans de nombreux cas, ils sont confrontés de la part des employeurs à un manque de connaissance des diplômes étrangers. Certains d'entre eux mentionnent même une discrimination réelle dans l'accès aux emplois de l'autre côté de la frontière.

Les différences relatives à la sécurité sociale, à la retraite et aux régimes fiscaux sont également souvent citées comme des difficultés majeures pour les travailleurs transfrontaliers. Dans certains cas, cet aspect constitue un réel désavantage pour les travailleurs en raison de la difficulté

d'obtention des droits aux prestations ou des problèmes liés aux différents régimes fiscaux, ce qui conduit à un niveau élevé d'insécurité ressentie par les personnes concernées.

La **complexité générale des procédures administratives** constitue en elle-même un aspect révélateur qui est décrit comme un élément décourageant les particuliers de traverser la frontière pour travailler. Les répondants soulignent parfois le manque de connaissance de la part des travailleurs des réglementations appliquées de l'autre côté de la frontière ainsi que la méconnaissance des situations des travailleurs transfrontaliers dont font preuve les administrations publiques. Bien que cela puisse être généralement lié à un problème transversal de manque d'informations, ce point est souvent cité comme un obstacle juridique ou administratif particulier.

D'autres questions réglementaires plus spécifiques sont mentionnées par certains répondants, par exemple les règles qui empêchent les travailleurs transfrontaliers de recourir au télétravail, ce qui les désavantage par rapport aux travailleurs nationaux.

Toutefois, il est également important de remarquer que de nombreuses réponses soulignent l'avantage dont bénéficient les travailleurs transfrontaliers car leur mobilité leur facilite l'accès à certains services publics, tels que les soins médicaux, des deux côtés de la frontière.

«Les différences de régime fiscal et de sécurité sociale ont pour conséquence de laisser certains sur le carreau. À cause des législations différentes, il existe des cas où un employé se retrouve privé dans les deux pays des prestations auxquelles les citoyens de ces deux pays ont droit.»⁽⁹⁾

«Les obstacles juridiques et administratifs n'encouragent pas les gens à travailler dans un pays voisin. Toutes les formalités supplémentaires liées à la sécurité sociales, aux impôts, etc. sont très contraignantes pour les travailleurs frontaliers.»

«Certains diplômes obtenus dans le pays d'origine n'ont aucune valeur dans le pays voisin, ce qui signifie qu'il est impossible d'exercer la même profession ou qu'il faut payer pour obtenir le diplôme correspondant dans le pays voisin.»

Cependant, l'emploi n'est pas l'unique domaine affecté par les difficultés liées

aux obstacles juridiques et administratifs. **Les sociétés et les entrepreneurs sont également confrontés à ces obstacles**, même si le sujet est mentionné environ deux fois moins souvent que dans le cas de l'emploi (cela peut s'expliquer peut-être par le fait que les particuliers représentent la moitié des répondants au questionnaire de la consultation). Les différences relatives aux normes techniques et aux réglementations pour les produits ainsi que pour certains services peuvent être des obstacles à l'accès aux marchés de l'autre côté de la frontière.

Pour les entreprises, le problème lié aux **informations et aux connaissances** sur les règles juridiques et administratives appliquées de l'autre côté de la frontière (en termes d'impôts, d'assurance, d'accidents au travail, etc.) est considéré comme important.

«Les différentes législations en matière sociale, de travail, de fiscalité et du droit des sociétés représentent un obstacle pour les activités transfrontalières.»

«Les différentes normes et réglementations nationales, y compris les exigences nationales en matière de test (en particulier, en Allemagne) gênent le

commerce transfrontalier. [...] Il existe différentes exigences pour les informations à mentionner sur les emballages des produits médicaux, ce qui signifie que le même emballage ne peut pas être utilisé dans les deux pays même si les exigences linguistiques sont les mêmes (par exemple entre la Suède et la Finlande). Les délais des procédures d'autorisation créent également des obstacles.»

«Les différences en matière juridique et technique empêchent les sociétés françaises de répondre aux appels d'offres en Allemagne.»

Généralement, **les questions de nature juridique et administrative soulevées le plus souvent et posant problème à toutes les catégories des répondants sont les différences de régime de sécurité sociale et fiscal, notamment pour les soins médicaux et les systèmes de retraite.** Ils sont présentés, en particulier, comme des obstacles majeurs à la mobilité des travailleurs.

Certaines réponses ont souligné, en plus du manque d'harmonisation entre les systèmes nationaux, une **coordination insuffisante entre les administrations nationales**, y compris l'existence de règles administratives incompatibles et des problèmes de transfert

d'informations entre les systèmes, sont également cités. En outre, des remarques concernant **l'incertitude générale des solutions transfrontalières** sont émises, où les différences en matière des compétences juridiques et administratives limitent les possibilités d'une coopération élargie ou plus structurée, ou bien les solutions transfrontalières envisagées ne sont pas appropriées à tous les types de coopération (par exemple le Groupement européen de coopération territoriale). Ces problèmes dépassent les administrations transfrontalières et concernent également les questions nationales et centralisées, même s'il semble qu'ils sont davantage ressentis par ceux qui vivent dans les régions frontalières et traversent souvent la frontière pour différentes raisons.

«Si, par exemple, je devais perdre mon emploi, les formalités administratives que je devrais accomplir pour percevoir des allocations de chômage prendraient beaucoup de temps. Cela concerne tous les organismes de sécurité sociale, ce qui est stressant à moyen et long termes.»

Dans les réponses décrivent également les obstacles juridiques s comme des obstacles qui désavantagent les habitants des régions frontalières en tant que consommateurs, en ce qui concerne l'achat et l'accès à certains biens et services. Ceci est particulièrement vrai dans les secteurs suivants:

- ⊕ **Les banques:** des conditions défavorables pour l'ouverture de comptes, l'accès aux crédits à la consommation, les assurances, les prêts immobiliers, etc. de l'autre côté de la frontière ou le rejet de certains moyens de paiement. Certains disent qu'il est indispensable de posséder un compte en banque des deux côtés de la frontière pour gérer la vie quotidienne en tant que citoyen frontalier;
- ⊕ **Les télécommunications et la poste:** les frais d'itinérance pour les téléphones mobiles, les difficultés d'accès aux abonnements de téléphonie mobile étrangers, les numéros spéciaux non valides à l'étranger, le blocage géographique des sites Internet et les frais postaux élevés ne prenant pas en compte la proximité géographique;

⊕ **Les services de santé:** l'absence soit de coordination soit d'informations sur les conditions d'accès aux soins de santé à l'étranger;

⊕ **Le secteur des transports:** les différents systèmes et tarifs des billets, les problèmes rencontrés lors de l'achat d'une voiture d'un côté de la frontière et son immatriculation de l'autre côté.

Certains indiquent également l'absence d'accord pour que les services de secours et d'urgence puissent intervenir des deux côtés de la frontière (par exemple: une ambulance ne peut pas traverser la frontière pour venir chercher un patient et le conduire à l'hôpital le plus proche).



Solutions possibles

Les solutions possibles consistent à: **encourager davantage la convergence des cadres ou des accords réglementaires, la flexibilité et les accords mutuels; renforcer les niveaux de compétences pertinents; et mieux informer les citoyens, les entreprises et les organisations.**

Un nombre considérable de répondants soulignent que les différences d'application des réglementations européennes (les directives) créent des obstacles juridiques et administratifs. Ils demandent **une meilleure coordination et harmonisation de la mise en œuvre des dispositions réglementaires** dans les régions frontalières, par exemple par des évaluations de l'impact frontalier en vue de promouvoir une meilleure convergence.

Une plus grande **flexibilité est également demandée dans la mise en œuvre générale de la législation nationale/régionale** dans les régions frontalières: l'idée de «libérer» les régions frontalières de la législation nationale, ou de l'adapter aux conditions existantes dans les régions frontalières, est souvent proposée. Afin de trouver les meilleures solutions pour les régions frontalières, certains répondants suggèrent qu'il devrait exister un droit d'expérimenter et de réaliser des projets qui seront en dehors du cadre réglementaire national, par exemple par des projets pilotes.

«Si vous voulez travailler sur la suppression des obstacles, il est nécessaire d'harmoniser tous les accords réglementaires touchant les deux territoires. [...] Il est essentiel que la Commission européenne

établisse des lignes directrices claires qui soient les mêmes pour tous les pays.»

«Harmoniser les procédures; trouver des accords entre les États membres sur la sécurité sociale, la réglementation fiscale, etc.»

«Les organes consultatifs devraient être développés, les connaissances devraient être mises en commun afin de résoudre les problèmes donnés et les solutions proposées devraient être transmises aux organes compétents (par exemple un groupe de travail sur les travailleurs frontaliers). Il devrait être possible d'instaurer des dispositions expérimentales dans les régions frontalières. Des projets s'écartant de la législation ou des normes nationales devraient être permis.»

«Des dispositions du droit européen pour des dérogations possibles aux dispositions juridiques nationales dans l'intérêt des solutions transfrontalières raisonnables dans le domaine du développement régional.»

La **question des compétences administratives** est également soulevée dans quelques réponses: les **asymétries existant entre les structures administratives des deux côtés de la frontière** sont considérées comme un obstacle à la coopération et à la

conclusion d'accords.

Certaines réponses traitent de l'intérêt de développer dans le futur des structures comme les euro-régions et le GECT en leur accordant soit un plus grand financement ou soit davantage de pouvoir pour agir. Bien que ces entités soient perçues par certains répondants comme un moyen potentiel de pérenniser la coopération transfrontalière, nombre d'entre eux les considèrent comme trop restreintes sur le plan de la taille et de la portée pour faire face à tous les défis et opportunités actuels – par conséquent de nouvelles structures doivent être étudiées.

«Comme il existe différents problèmes, parmi lesquels certains impliquent de longs processus et procédures, les institutions transfrontalières bien placées et bien intégrées semblent être la meilleure solution car elles sont en mesure d'identifier, de s'occuper des problèmes et d'établir un suivi. [...] Néanmoins, certains problèmes peuvent être résolus uniquement au niveau national ou européen. La subsidiarité est la clé.»

Les différences de fonctionnement des administrations ainsi que le manque d'échange des informations sont considérés comme des problèmes qui **peuvent être en partie réglés par le développement informatique**. L'amélioration de l'échange des données peut simplifier les procédures, soulager les particuliers de certaines charges et réduire les délais des procédures qui sont parfois trop longs. La question de l'échange des bonnes pratiques en général est également abordée.

«Même si l'harmonisation des lois n'est pas possible, les administrations nationales (traitant par exemple de la sécurité sociale) devraient coopérer pour simplifier au moins les procédures administratives. Peut-être que l'échange des données pourraient simplifier également certaines procédures.»

«Mettre en place un bureau administratif unique pour centraliser les documents qui doivent être envoyés aux organismes de sécurité sociale dans les deux pays, ainsi les gens ne seront plus obligés de se rendre dans plusieurs bureaux (tous les échanges entre les organismes de sécurité sociale passent par nous et il y a parfois beaucoup de va-et-vient et de malentendus).»

Enfin, il est important de souligner que plusieurs obstacles cités comme des obstacles juridiques et administratifs sont perçus comme **découlant d'un manque général de connaissances et d'informations** concernant «la vie» de l'autre côté de la frontière. Plusieurs estiment qu'ils manquent d'informations sur les règles juridiques et administratives, particulièrement dans le domaine du travail transfrontalier. Les solutions proposées insistent sur le développement des connaissances et des campagnes d'information. Une autre idée consiste à désigner dans les municipalités et les services publics un personnel plus nombreux en charge d'informer le public sur les opportunités existant de l'autre côté de la frontière. L'aspect informatif est également clairement lié aux obstacles linguistiques, où l'apprentissage des langues – non seulement dans le cas des travailleurs transfrontaliers mais également au sein des administrations publiques en relation avec eux – est proposé comme une manière d'améliorer l'accès à l'information.

«Des campagnes de sensibilisation claires visant les entreprises et les particuliers. Un personnel clairement désigné pour traiter les problèmes trans-

frontaliers, dans les municipalités et les directions des impôts en relation avec le public.»

«Afin de permettre aux travailleurs transfrontaliers de se familiariser avec la situation juridique dans le pays où ils sont employés, il serait utile que les sites Internet des autorités et les documents à remplir soient disponibles en plusieurs langues – au moins dans les régions frontalières.»

OBSTACLES LINGUISTIQUES

De façon générale, la langue est considérée comme un problème important dans les régions frontalières par 38 % des répondants, ce qui la place en deuxième obstacle le plus mentionné.



Obstacles

Premièrement, il est important de remarquer que la **langue est un obstacle transversal, transcendant les catégories définies dans la présente consultation publique.** En plus d'être citée dans sa propre catégorie, elle est souvent mentionnée en lien avec les autres obstacles et solutions. Par exemple, la méconnaissance de la langue

du pays voisin est considérée comme un problème important pour la coopération entre les administrations publiques comme entre les responsables politiques locaux. Par conséquent, la barrière de la langue a parfois été mentionnée en rapport aux obstacles juridiques et administratifs ou aux obstacles liés au manque d'intérêt des autorités publiques de coopérer. De plus, les échanges culturels et les formations linguistiques sont considérés par de nombreuses personnes comme un moyen de construire une compréhension culturelle et la tolérance, tandis que l'utilisation de différentes langues peut, au contraire, entraîner des tensions et provoquer la méfiance. C'est pourquoi, ce point a souvent été associé à des commentaires liés aux différences socioculturelles et au manque de confiance. Cependant, dans la plupart des cas, les répondants n'ont pas précisé le domaine politique dans lequel les obstacles linguistiques posent le plus de problème.

En ce qui concerne les conséquences des obstacles linguistiques, **différents groupes sont y confrontés et c'est pourquoi, selon les répondants, ils devraient faire l'objet de mesures.** Certains envisagent le

problème selon une **perspective sociale plus large**, en soulignant la manière dont les **obstacles linguistiques peuvent limiter les interactions dans la vie quotidienne**, par exemple par le manque d'engagement dans les actions de la communauté ou dans la vie civique. D'autres ont souligné **l'existence d'obstacles linguistiques dans le monde professionnel**, en mettant l'accent sur le potentiel que représente une plus grande mobilité des ressources humaines dans les régions transfrontalières. Dans ce contexte, une connaissance insuffisante du vocabulaire technique dans la langue étrangère est citée comme l'obstacle principal. Dans les autres catégories des réponses, les répondants affirment que **la capacité à échanger des bonnes pratiques est considérablement entravée** par les obstacles linguistiques. Par conséquent, le renforcement des compétences linguistiques dans les administrations afin d'améliorer la communication avec les citoyens et les autres administrations est une priorité pour certains répondants.



Solutions possibles

Il est nécessaire de chercher des solutions du côté de l'offre (disponibilité des formations) et du côté de la demande (en favorisant l'intérêt pour l'apprentissage des langues).

Les principaux problèmes mentionnés sont le manque d'offres en matière d'apprentissage des langues ainsi que le manque d'intérêt parmi les résidents frontaliers d'apprendre la langue voisine. C'est pourquoi, les répondants proposent, par exemple, **d'augmenter le soutien financier aux formations et à l'apprentissage des langues tout au long de la vie**. Certains répondants mettent l'accent sur des formations professionnelles en vue d'améliorer les perspectives d'emploi dans le pays voisin. D'autres mentionnent l'apprentissage des langues à l'école et dans le système éducatif en général: dans ce contexte, des classes européennes ou des écoles transfrontalières bilingues pourrait être encouragées et l'apprentissage de la langue du pays voisin devrait être développé dans les régions frontalières.

L'idée des **programmes d'échanges scolaires** est soutenue par de nombreux répondants. Ces programmes devraient s'adresser aux enfants comme aux adultes et doivent être accompagné d'un soutien financier pour les rendre plus accessibles aux citoyens. Les administrations et les autorités publiques sont également mentionnées comme un groupe cible pour ce type de mesures et pour l'apprentissage des langues en général, comme moyen de développer la confiance et le respect mutuel.

Plusieurs répondants soulignent que **l'apprentissage des langues devrait être effectué en parallèle au développement de l'intérêt pour le pays voisin et de la compréhension de ses normes sociales et culturelles**. C'est pourquoi l'enseignement des langues est décrit par les répondants comme quelque chose qui devrait intégrer également l'apprentissage de compétences sociales et culturelles.

«Il faut améliorer les compétences en langues. L'apprentissage dès le plus jeune âge devrait se concentrer sur le bilinguisme au moyen de structures de garde d'enfants communes ou d'écoles bilingues qui permettent d'obtenir des qualifica-

tions reconnues des deux côtés de la frontière.»

«Des projets linguistiques dans les régions frontalières, non seulement pour les enfants ou les étudiants, mais également des cours de langue pour adultes facilement accessibles et à bas prix. Les entreprises pourraient également proposer des cours de langue aux employés ou aux étudiants.»

De plus, selon les répondants, les obstacles linguistiques ne dépendent pas uniquement de la disponibilité des cours de langue, mais également du renforcement de l'intérêt des citoyens pour la langue. Plusieurs d'entre eux regrettent que certains résidents frontaliers montrent un faible intérêt pour l'apprentissage de la langue voisine. **Communiquer sur les avantages d'apprendre la langue** du pays voisin est primordial, selon plusieurs répondants. Certains poussent cette idée plus loin en proposant un apprentissage obligatoire de la langue du pays voisin à l'école et/ou des normes linguistiques minimales pour les administrations publiques. Cependant, plusieurs autres répondants ne souhaitent pas remettre en cause le caractère facultatif de l'apprentissage des langues.

Dans certains cas très particuliers, préserver

une langue minoritaire commune est présenté comme un moyen de renforcer une identité transfrontalière commune. L'opinion est également très divisée sur l'emploi d'une troisième langue (le plus souvent l'anglais) pour communiquer dans les régions frontalières. Tandis que certains y perçoivent une alternative réaliste à l'apprentissage de la langue voisine, un grand nombre estime qu'il est nécessaire de protéger l'utilisation des langues propres aux régions transfrontalières.

«Des programmes éducatifs à long terme pour améliorer les compétences linguistiques, les avantages visibles de comprendre son voisin (les statistiques indiquant la situation sur le marché du travail, les prévisions des compétences demandées sur le marché du travail, l'accès gratuit aux données pour les citoyens).»

«L'apprentissage de la langue du voisin immédiat devrait être obligatoire dans toutes les écoles des régions frontalières (par exemple à une distance de 50 km de la frontière) afin d'acquérir au moins les bases de la langue. De plus, c'est le rôle des médias de familiariser les gens avec la langue du pays voisin, de montrer les avantages de l'apprendre et de diffuser régulièrement un grand nombre d'émis-

sions radio et télé dans cette langue dans la région frontalière. Des contacts réguliers sont nécessaires pour les enseignants, les élèves et les étudiants.»

DIFFICULTE D'ACCÈS

La difficulté d'accès physique est le troisième obstacle le plus mentionné (important pour 32% des répondants).



Obstacles

Tout comme les obstacles juridiques et administratifs, la difficulté d'accès a suscité un grand nombre de commentaires dans les réponses aux questions ouvertes: un répondant sur trois a formulé des remarques sur le sujet en décrivant l'incidence du problème sur sa vie et en proposant des solutions.

Les problèmes principaux sont:

- ⊕ le manque d'infrastructure,
- ⊕ la faible qualité/le manque de sécurité de l'infrastructure, modernisation et maintenance,
- ⊕ le manque de services de transport public intégrés à la frontière,
- ⊕ le manque de correspondances (en par-

ticulier dans le réseau ferroviaire) et la faible fréquence des liaisons,

- ⊕ les différentes règles et normes dans le domaine du transport,
- ⊕ les encombrements et les durées des trajets,
- ⊕ les frais de passage de la frontière.

Le manque de liaisons dans les transports est mentionné dans divers contextes, quoiqu'il existe une différence essentielle: dans certains exemples, est signalé le besoin d'une **meilleure infrastructure/davantage de points de passage** pour remédier à la faible intégration et l'accessibilité limitée des régions frontalières (par exemple, les **frontières naturelles** telles que les rivières et les montagnes). Dans ces cas, l'accès physique constitue véritablement un problème essentiel qui a une incidence sur les autres activités transfrontalières. Dans les autres cas, les activités transfrontalières ne sont pas gênées par des obstacles naturels, **mais un niveau élevé d'interactions augmente les besoins en matière de transports et de liaisons** (tels qu'un nombre élevé de passagers mais des liaisons de transport public limitées).

Les répondants ont également très souvent

cité le sujet des **services de transport public intégrés** dans les régions frontalières qui constitue l'un des problèmes principaux auquel ils sont confrontés dans leur vie quotidienne. Les différents systèmes de transport public fonctionnant séparément sans prendre en compte ce qui se passe au-delà de la frontière sont souvent mentionnés. Les répondants associent les nombreux obstacles liés aux services de transport public intégrés à la complexité des règles, des législations et des procédures administratives qui gênent la coopération. Certains soulignent que les **forces du marché entraînent souvent un niveau de prestations des services de transport qui ne correspond pas aux besoins des résidents des régions frontalières**, ce qui les oblige à utiliser leurs propres voitures qui est le seul moyen de transport transfrontalier viable.

Différents réseaux sont également discutés: certains se concentrent principalement sur les réseaux routiers et ferroviaires reliant les grandes villes, tandis que d'autres mentionnent les réseaux secondaires et les liaisons locales. Les commentaires mettent l'accent sur **le nombre insuffisant de**

liaisons ainsi que sur la faible qualité de l'infrastructure et le manque d'entretien. L'état de l'infrastructure et les offres de transport ont également été abordés en parallèle des plaintes concernant les encombrements et les durées des voyages/des trajets. Les contrôles aux postes frontières sont cités comme des obstacles qui allongent encore les durées des déplacements, tandis qu'une petite partie des répondants mentionnent la sécurité des routes.

Le **problème des coûts est également important pour les répondants** qui jugent les coûts des déplacements fréquents trop élevés. C'est surtout le cas des régions frontalières où des investissements à grande échelle dans les infrastructures ont été effectués (par exemple pour le tunnel reliant le Royaume-Uni à la France/Belgique et les tunnels creusés dans les régions montagneuses). Encore une fois, les forces du marché sont accusées d'appliquer des prix élevés qui ne répondent pas aux besoins des voyageurs fréquents et contribuent à affaiblir les activités transfrontalières.

«Un grand nombre d'habitants de Lubawka travaillent en République tchèque et leurs problèmes ont été résolus par leurs employeurs qui ont mis à leur disposition des moyens de transport depuis Lubawka. Cependant, cette solution ne concerne pas les touristes. Même si une liaison ferroviaire fonctionne en été, en dehors de cette période, uniquement un bus circule. Le nombre de liaisons est insuffisant.»

«L'accessibilité: les transports publics s'arrêtent habituellement à la frontière, ce qui signifie que l'accès au pays voisin est un obstacle. On peut rejoindre une liaison de bus ou de train après, mais ce n'est pas toujours sûr.»

«Les liaisons de transport sont bien pires que celles à l'intérieur des pays respectifs. Il n'existe pas de liaison par bus ou par train entre Fribourg et Colmar – une situation impensable si ces deux villes situées aussi près l'une de l'autre se trouvaient dans le même pays. Les liaisons ferroviaires transfrontalières ne devraient pas être évaluées uniquement du point de vue des coûts/des profits. Elles pourraient constituer un effet de levier; elles sont le seul moyen permettant, par exemple, aux jeunes Français de se déplacer en Allemagne.»



Solutions possibles

Plusieurs des solutions proposées se fondent sur **l'idée centrale d'un investissement public dans les liaisons de transport** et l'infrastructure, ainsi que sur un soutien public (financier) réduisant les coûts pour se déplacer de l'autre côté de la frontière. Certains des répondants mentionnent les programmes et les objectifs européens, par exemple le développement des corridors RTE-T dans les régions frontalières.

Les répondants soulignent la nécessité d'envisager le **transport entre les pays de manière intégrée**, en envisageant des domaines fonctionnels au-delà des frontières. Les stratégies transfrontalières, une planification appropriée et la coordination entre les acteurs clés sont au centre de plusieurs propositions. Les répondants expriment également le souhait de voir naître des initiatives privées, parmi les compagnies de transport nationales, les transporteurs ou dans le secteur touristique, par exemple, ainsi que des partenariats publics-privés pour améliorer l'accessibilité physique.

Plusieurs points juridiques et administratifs sont également indiqués comme source des difficultés pour fournir une meilleure accessibilité physique, tels que le manque de normes harmonisées ou de systèmes de billetterie transfrontaliers.

«Les subventions européennes doivent se concentrer principalement sur l'amélioration des infrastructures obsolètes dans les régions frontalières des deux côtés de la frontière.»

«Des services de transport public (bus et trains) transfrontaliers doivent être organisés. Les prix doivent être harmonisés.»

«D'un point de vue national/régional, ces problèmes découlent en grande partie du système de transport public local qui ne prend pas en compte la région voisine. [...] Le premier pas dans la bonne direction serait d'introduire un système de billetterie transfrontalier et d'information aux voyageurs dans le réseau de transport public local. Une meilleure coordination repose sur la bonne volonté des associations des transporteurs et des opérateurs à grande échelle.»

VOLONTÉ DE COLLABORATION DES POUVOIRS PUBLICS

La volonté de collaboration des pouvoirs publics est le quatrième obstacle le plus cité, considéré comme important par 29% des répondants. Ce sujet a suscité beaucoup moins de commentaires et de propositions en réponse aux questions ouvertes que les autres obstacles.



Obstacles

Les pouvoirs et les responsables politiques locaux sont les entités les plus mentionnées dans les réponses, ainsi que les organismes régionaux équivalents, dans une certaine mesure. **Premièrement, la coopération frontalière est en grande partie perçue comme fortement dépendante du contexte local particulier.** Cela signifie que les contacts individuels, l'orientation politique et/ou la bonne volonté des responsables politiques jouent un rôle considérable dans la définition du degré de coopération. Par conséquent, l'esprit de coopération est loin d'être une règle générale au sein des pouvoirs publics et un déséquilibre d'intérêt apparaît parfois entre les deux côtés de la frontière.

Le problème principal mentionné dans plusieurs réponses est **l'impression que les responsables politiques locaux ne sont pas bien informés ou convaincus des avantages d'une coopération transfrontalière.**

Le manque de volonté de collaboration est également expliqué par les différences sociales, culturelles, linguistiques qui rendent les contacts personnels très difficiles. Le simple fait de ne pas comprendre la langue du pays voisin et son administration constitue un obstacle au niveau des pouvoirs locaux.

Certains répondants indiquent avoir l'impression que les **autorités nationales** n'abordent pas les problèmes des régions frontalières dans leurs programmes ou que les problèmes transfrontaliers ne touchent pas assez de personnes pour qu'on s'y intéresse au niveau national.



Solutions possibles

Certaines solutions sont centrées sur **la sensibilisation aux avantages de la coopération transfrontalière avec les responsables politiques locaux et régionaux**, par exemple, à travers des analyses économiques et des efforts pour étudier scientifiquement les besoins frontaliers. En outre, un nombre considérable des solutions proposées impliquent **d'encourager les liens et les échanges au niveau personnel et administratif** afin d'entretenir une compréhension mutuelle. Différents événements associant les acteurs importants de la coopération transfrontalière et les pouvoirs locaux et régionaux sont considérés comme un moyen de faire.

Certaines réponses font reposer la responsabilité sur les épaules des citoyens et de la société civile dans son ensemble, en affirmant qu'il leur revient de changer la situation et d'encourager la volonté de collaboration transfrontalière des pouvoirs publics. D'une certaine façon, **le manque de volonté de collaboration transfrontalière des pouvoirs publics est présenté**

(dans ces réponses) comme reflétant le manque de volonté des citoyens eux-mêmes. Une approche en vue d'apporter une solution serait donc d'encourager un plus grand nombre d'initiatives au niveau citoyen. Dans quelques réponses, les pouvoirs publics sont même présentés comme étant en avance sur la société civile mais manquant d'un large soutien. Cependant, il est important de dire que les autres répondants soulignent le fait que les initiatives civiles/citoyennes existent mais elles ne sont pas suffisamment soutenues par les responsables politiques et les pouvoirs compétents. Néanmoins, au-delà de ces discussions et des différences locales, ces contributions révèlent qu'il existe une dynamique entre la société civile et les pouvoirs publics, concernant une volonté générale de collaboration.

«Au niveau politique, la coopération transfrontalière n'est pas encore gagnée ni automatique. Les activités transfrontalières constituent plus "un supplément agréable" qu'un élément de la solution aux problèmes que personne ne peut résoudre tout seul.» → Solution proposée: «La communication entre les administrations, par exemple des programmes d'échange de personnels, doit être améliorée.»

«Trop peu de responsables politiques sont convaincus des avantages de la coopération transfrontalière.» → Solution proposée: «Plus d'animation vers les pouvoirs locaux soulignant les avantages d'une coopération transfrontalière pour leurs localités.»

«Proposer chaque année un événement politique transfrontalier.»

«L'établissement et le maintien des contacts sont principalement facilités par les organisations de société civile. Il serait également bon d'avoir un soutien des niveaux supérieurs.»

DISPARITÉS ÉCONOMIQUES

Les **disparités économiques** représentent le cinquième obstacle le plus fréquemment mentionné, considéré comme important par 29% des répondants et cité par environ 15% dans les réponses aux questions ouvertes.



Obstacles

Les disparités économiques sont **souvent décrites comme une question à double nature** – par exemple, elles sont à la fois un obstacle et une opportunité (au moins pour certains groupes

particuliers). Quand elles sont considérées comme un obstacle, l'un des aspects les plus souvent indiqués concerne les **différences sur le marché du travail et de salaires**, ce qui a tendance à attirer les personnes d'un seul côté de la frontière en créant un flux à sens unique. Dans une certaine mesure, cela peut être avantageux pour réduire le taux de chômage, mais cela entraîne également un grand risque de désavantager l'autre côté de la frontière en le rendant moins attrayant et en le privant d'une partie de ses ressources humaines. Cette différence peut être soulignée encore plus par les différentes politiques et régimes fiscaux qui créent également un déséquilibre considérable en matière de fiscalité locale.

Du point de vue des consommateurs, l'autre question majeure soulevée est le fait que certains biens et services sont plus chers d'un côté de la frontière, ce qui décourage les résidents de l'autre côté de la frontière de voyager dans le pays voisin. **Ces disparités économiques sont propices à créer des flux asymétriques** entre les régions frontalières et sont décrites comme menant à une "chute" du commerce du côté plus cher de la frontière. **Les taux d'imposition et de TVA divergents sont également indiqués comme une composante de ces dispa-**

rités économiques. En ce qui concerne l'achat de biens et de services, **les devises différentes rendent les échanges économiques à travers la frontière plus difficiles**, ou créent des incertitudes dues aux variations des taux de change.

L'autre aspect mentionné est le fait que les différentes structures économiques entre les deux côtés de la frontière limitent les possibilités d'une coopération économique et **réduisent les intérêts communs d'une coopération entre les régions voisines à cause des défis et des priorités divergentes.**

«Le coût de la vie plus élevé en Grèce par rapport à celui en Bulgarie ne permet pas des visites fréquentes ou longues dans ce pays.»

«Le Luxembourg a un avantage compétitif déloyal sur la France car les charges patronales et les contributions sociales sont beaucoup plus faibles [...] Par conséquent, l'emploi baisse du côté français le long de la frontière, car les sociétés transfrontalières décident de s'installer au Luxembourg.»

«Il est difficile de trouver des municipalités ou des régions confrontées aux mêmes défis.»



Solutions possibles

Le trait caractéristique de ces commentaires est le nombre particulièrement élevé de cas (environ un sur quatre) où **des solutions cor-respondantes ne sont pas proposées – les répondants écrivent simplement parfois «je ne sais pas» ou «?»**. Les répondants précisent souvent qu'il s'agit d'un problème difficile à résoudre, du moins à court terme, et/ou que cette situation évolue lentement.

Cependant, quelques grandes catégories de solutions peuvent être identifiées:

- ⊕ **Un développement (commun) du côté de la frontière qui offre le moins d'opportunités**, des salaires inférieurs, etc. Ceci comprend un éventail de mesures telles qu'une meilleure coordination entre les systèmes éducatifs et les besoins en ressources humaines, une priorité plus forte accordée aux domaines de spécialisation locaux. La politique de cohésion et les programmes Interreg sont en particulier perçus par certains comme ayant le potentiel d'accomplir une certaine conver-

gence à long terme.

- ⊕ **Prendre des mesures au niveau des politiques nationales, particulièrement en matière de fiscalité, qui encouragent** les gens à se déplacer, et les impôts. Dans certains cas, les répondants demandent une plus grande harmonisation. Sont formulées également des propositions pour que les pouvoirs publics soient obligés de réaliser des évaluations d'impact transfrontalier sur les conséquences économiques des changements effectués dans les systèmes fiscaux et sur la TVA.
- ⊕ **La création de systèmes compensatoires ou correctifs quand il existe des écarts qui ne peuvent être évités**, comme un système de compensation fiscale à la fois national et transfrontalier.

«Pour l'instant, il est difficile de trouver des solutions à cet obstacle. La fiscalité pourrait faciliter la situation.»

«Il serait inutile de lutter contre l'attraction économique de la Suisse. La France devrait plutôt identifier les secteurs prometteurs et élever le niveau

des qualifications professionnelles. Pour ce faire, la mise en œuvre d'une stratégie pour développer l'enseignement supérieur dans le Genevois français (la région située autour de la ville de Genève) apporterait également une réponse plus efficace aux besoins des entreprises locales et endiguerait la fuite de main-d'œuvre.»

«Créer un système de compensation fiscale basé sur le nombre de travailleurs transfrontaliers ou même sur leurs revenus.»

DIFFÉRENCES SOCIOCULTURELLES/ MANQUE DE CONFIANCE

Les **différences socioculturelles et le manque de confiance** sont les deux obstacles le moins souvent cités par les répondants, recueillant respectivement 19% et 11% des penses.



Obstacles

Dans les réponses aux questions ouvertes, les différences socioculturelles ont été abordées deux fois plus souvent que le manque de confiance. **Les commentaires**

partagent de nombreux traits communs et les répondants associent parfois les deux aspects dans leurs propres catégories, par exemple, «la mentalité» qui requiert une analyse commune.

En général, le manque de compréhension des différents contextes socioculturels est présenté comme un facteur étroitement lié au manque de confiance envers les voisins. Cet aspect est **également parfois décrit tout simplement comme un manque d'intérêt**. La méconnaissance de la culture et de la société voisines est mentionnée à tous les niveaux. Dans certains cas, le manque de confiance est considéré comme un **héritage direct de l'histoire et que la reconstruction de cette confiance prendra du temps**.



Solutions possibles

La majorité des solutions proposées impliquent le développement de différents types d'échanges et de projets interculturels/éducatifs de différentes formes et tailles, par exemple, des petits projets entre pairs ainsi que des projets culturels plus larges s'adressant aux plus jeunes pour permettre une coopération plus poussée et à plus long

terme. La langue est également indiquée comme un autre facteur clé pour améliorer la confiance et aider à atténuer les différences socioculturelles. De plus, les répondants recommandent de mettre en œuvre des programmes pour tous les âges et à tous les niveaux, y compris pour les responsables politiques et les administrations publiques. Le programme Erasmus/Erasmus+ est cité comme un exemple de programme facilitateur dans ce domaine mais qui pourrait être mieux utilisé pour résoudre le problème. Certains répondants vont encore plus loin en proposant de créer une identité transfrontalière commune en enseignant l'histoire ou la culture commune, par exemple

Les répondants insistent également sur le rôle des médias dans la promotion de la culture voisine: l'intérêt et la curiosité peuvent être encouragés par le développement de médias frontaliers ou par le renforcement de la couverture médiatique des problèmes transfrontaliers par ce type de médias. Des campagnes d'information sont également recommandées.

Enfin, les deux obstacles sont également décrits par certains comme prenant plus de temps et étant plus difficile à surmonter même si, une fois résolus, ils faciliteront

aussi la création de solutions dans d'autres domaines, car cela contribuera à une coopération plus active.

«Créer des occasions pour rencontrer les voisins dans tous les secteurs: écoles (échanges), le travail (formation professionnelle commune, marché du travail commun), les loisirs et la vie privée (fêtes publiques).»

«Promouvoir l'activité économique et les investissements dans les zones frontalières, porter une plus grande attention, dans les journaux locaux, aux affaires courantes dans la région voisine de l'autre côté de la frontière.»

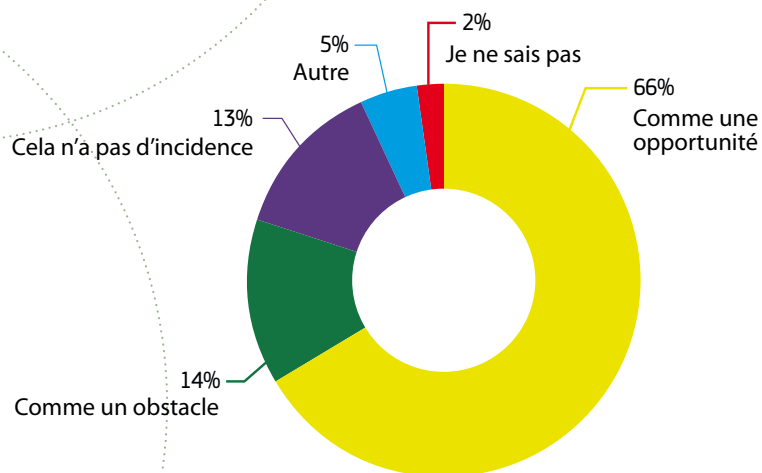
«Plus de soutien pour l'apprentissage des langues; plus de projets et excursions scolaires dans le pays voisin.»

«Plus de chaînes transfrontalières (comme ARTE DE-FR).»

CHAPITRE 5

Opinions sur la coopération transfrontalière

Figure 6: Comment percevez-vous la frontière dans votre région?



En lien avec les nombreuses questions concernant les obstacles frontaliers, il a été également demandé aux répondants de donner leur point de vue sur la frontière dans leur région et sur l'évolution de la coopération transfrontalière au cours des dix dernières années.

Comme le montre la figure 6, deux répondants sur trois considèrent la frontière comme une opportunité, tandis que l'autre tiers est partagé principalement entre ceux qui la considèrent comme un obstacle (14%) et ceux qui considèrent qu'elle n'a aucune incidence (13%).

En ce qui concerne le développement de la coopération transfrontalière dans la région durant ces dix dernières années, la figure 7 montre que les deux tiers des répondants estiment qu'elle s'est améliorée, tandis que près d'un tiers d'entre eux sont d'avis contraire. Presque un quart des répondants indiquent ne pas savoir.

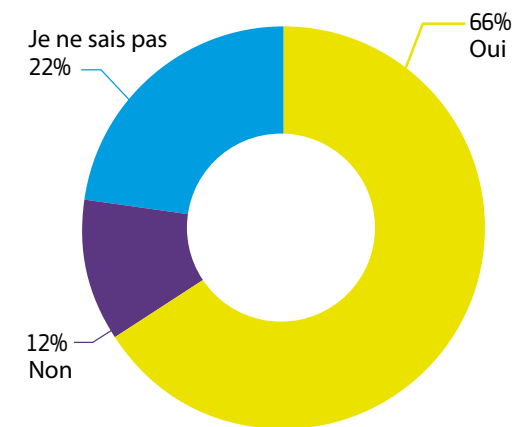
Il a été ensuite demandé aux répondants d'expliquer leurs réponses. Les principaux progrès indiqués sont:

- ⊕ Une meilleure connaissance et un intérêt accru perçu des avantages et de la nécessité de coopérer, y compris un meilleur accès aux données transfrontalières, des liens plus étroits entre les communautés frontalières ainsi qu'un soutien politique plus grand en faveur de la coopération.
- ⊕ Les compétences générales concernant la coopération transfrontalière, et notamment celles liées à la coordination, aux questions/à la gestion opérationnelles et dans certains cas, à l'intégration des objectifs de la politique transfrontalière dans
- ⊕ les affaires «quotidiennes»/intérieures. Il existe également une coopération plus approfondie entre les pouvoirs publics, des accords et des échanges d'idées et d'ex-

périences, y compris des visites d'étude, des échanges de données, des formations transfrontalières et des projets communs.

- ⊕ Un nombre plus élevé d'événements transfrontaliers et une plus grande communication au sujet de la coopération transfrontalière ainsi qu'une meilleure visibilité des projets et des programmes autour du sujet. Il y a eu également un progrès des connaissances sur les possibilités des projets transfrontaliers, en parallèle du développement important de tels projets dans différents domaines. Les partenaires ont acquis de l'expérience dans la coopération transfrontalière et ont également élargi le champ de leurs activités.
- ⊕ Plus de possibilités de financement et une meilleure connaissance des offres de financement pour les initiatives transfrontalières, y compris

Figure 7: La coopération transfrontalière s'est-elle améliorée dans votre région ces dix dernières années?



- ⊕ les financements européens, le programme Interreg étant souvent indiqué comme un initiateur et un facilitateur particulier de la coopération dans les régions frontalières.

Le programme Interreg est souvent considéré comme une force motrice de la coopération transfrontalière dans toute l'Europe de façon générale. Par ailleurs, dans plusieurs cas, le contexte du pays est considéré comme ayant eu une influence majeure sur les conditions de coopération transfrontalière. Par exemple, l'adhésion à l'espace Schengen et/ou à l'UE est décrite par certains comme une étape fondamentale qui a fortement amélioré les conditions initiales de la coopération transfrontalière.

D'autre part, des progrès sont toujours requis dans les domaines suivants:

- ⊕ La volonté de coopération transfrontalière est décrite dans certains cas comme relativement inégale chez les partenaires. Certaines remarques concernent la pérennité de la coopération transfrontalière, car les liens sont créés mais ne sont pas entretenus à long terme par les structures de coopération permanentes ou inefficaces et insuffisantes.
- ⊕ Des critiques ont été également formulées au sujet du financement, qui re-

grettent que les procédures d'application soient parfois compliquées et que les financements des projets de coopération se limitent aux programmes européens.

La crise économique est décrite en général comme ayant créé un contexte défavorable à la coopération transfrontalière. Dans certains cas, elle est considérée comme un élément ayant provoqué des attitudes de repli. Sont soulevées également certaines questions au sujet d'une «stagnation» ou même d'un recul de la volonté de coopération transfrontalière. De plus, certains commentaires mentionnent le besoin d'un effort de coopération accru dans le secteur des entreprises pour compléter le marché unique.

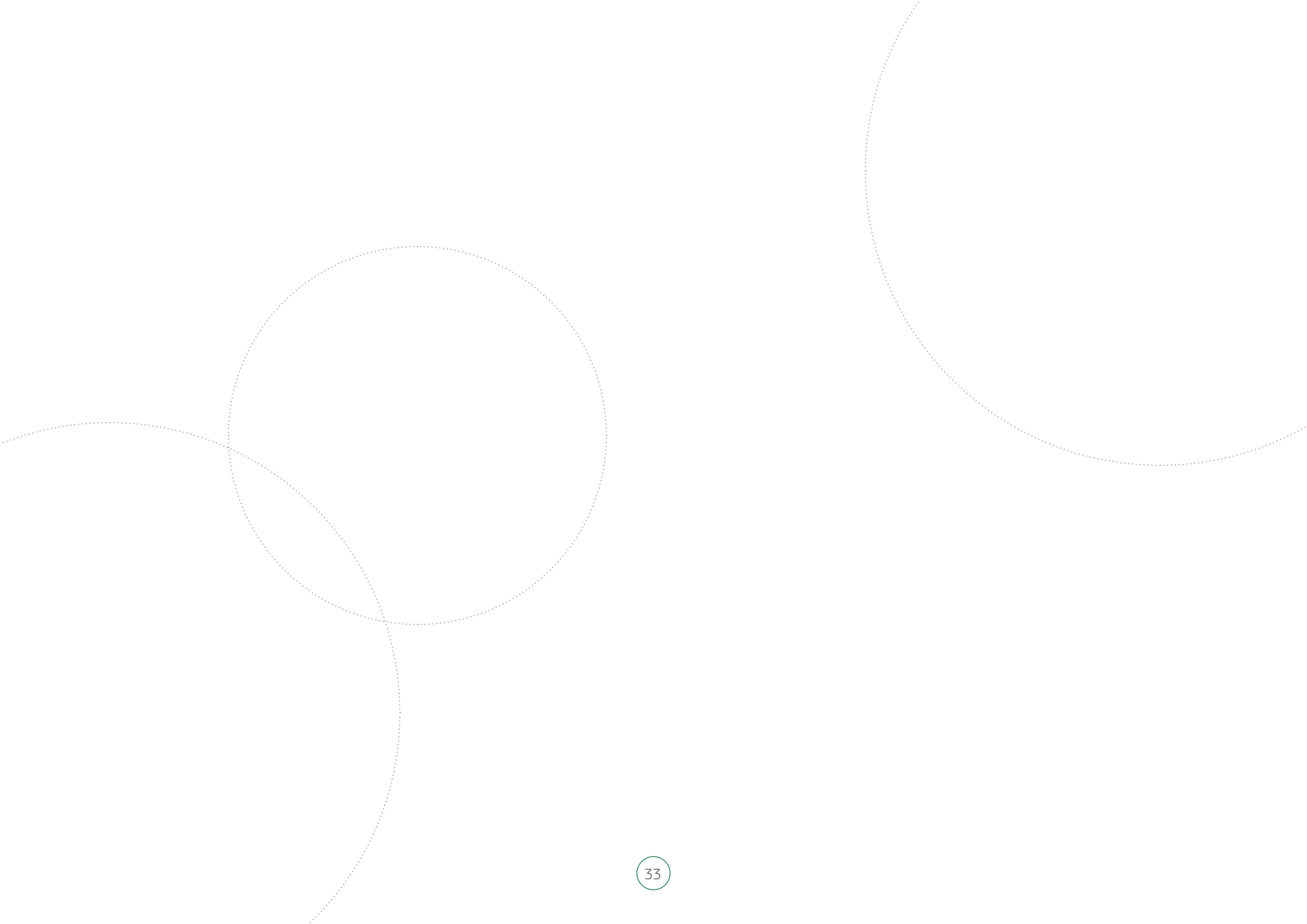
«Une meilleure analyse des problèmes, des questions et des besoins transfrontaliers communs. Une meilleure coordination des objectifs politiques européens, nationaux et régionaux (une gouvernance à niveaux multiples). Une meilleure intégration des objectifs de la politique régionale transfrontalière.»

«Sans aucun doute, l'élargissement et la diversification du programme Interreg durant ses 25 années de fonctionnement ont considérablement amélioré la coopération transfrontalière sur la plupart des frontières européennes, cependant, il reste

encore beaucoup de travail à faire dans ce domaine.»

«La municipalité n'a pas entretenue ni encouragé les liens internationaux qui avaient été créés auparavant.»

«La coopération est limitée à la mise en œuvre des programmes européens qui requièrent une orientation thématique. Il est difficile d'obtenir des investissements importants dans l'infrastructure, puisque les décisions les concernant nécessitent des financements européens. Cependant, les priorités politiques se concentrent sur des zones plus urbaines et plus densément peuplées.»



CHAPITRE 6

Conclusions

La présente synthèse des résultats de la consultation publique réalisée par la DG Regio montre que, **malgré la contribution du programme Interreg au développement de la coopération transfrontalière au sein de l'UE, plusieurs obstacles dans les régions frontalières dépassent sa portée directe** et posent un grand nombre de défis différents. Ceux-ci sont parfois multidimensionnels, c'est-à-dire que, par exemple, la définition et la source de l'obstacle sont de nature différente – par exemple, dans certains cas, les insuffisances des systèmes de transport transfrontalier

(relevant de la catégorie des difficultés d'accès) sont expliquées par le manque d'harmonisation des normes techniques (ce qui relève des obstacles juridiques et administratifs). Néanmoins, plusieurs obstacles sont mentionnés à maintes reprises: il est évident que les obstacles juridiques et administratifs sont les plus fréquemment cités, indépendamment du contexte ou du profil du répondant.

Toutefois, de nombreuses solutions à ces obstacles ont été proposées par les répondants, ce qui montre qu'à long terme de meilleures possibilités de surmonter ou du moins d'atténuer ces obstacles devraient apparaître. Ainsi, le réexamen de la coopération transfrontalière se concentrera désormais sur l'analyse plus approfondie d'un ensemble divers d'obstacles juridiques et administratifs. Les positions, les idées et les propositions soumises en réponse à cette consultation publique seront prises en compte avec les autres contributions recueillies durant le processus. Les recommandations précises concernant

les mesures à entreprendre pour surmonter les obstacles subsistants constituent le résultat final qui sera présenté sous forme d'un document de synthèse en 2017.

La présente consultation publique révèle également que les obstacles linguistiques et la difficulté d'accès sont des obstacles fréquemment mentionnés.

La grande importance donnée, dans le questionnaire, aux obstacles dus aux difficultés d'accès confirme que le travail sur la mobilité transfrontalière est indispensable dans les régions frontalières et que les programmes, les politiques et les priorités doivent être mieux adaptées aux besoins particuliers de ces régions. La même constatation peut être faite au sujet des obstacles linguistiques qui demeurent un thème courant et transversal. Les réponses suggèrent que plusieurs obstacles auxquels sont confrontées les régions frontalières sont le résultat d'un manque de compréhension des langues voisines, ce qui gêne l'accès à l'information, ainsi que d'une connaissance socioculturelle insuffisante de la société voisine. Cela nous rappelle que les

relations sociales ne s'inscrivent pas dans un vide linguistique mais se fondent sur des échanges entre personnes qui peuvent être facilités par les langues semblables dans leur nature ou par l'apprentissage des langues. **Ces deux sujets principaux peuvent être considérés comme des conditions initiales de base pour le développement des régions frontalières. Le fait qu'ils soient largement abordés dans les contributions à cette consultation publique suggère qu'ils ne doivent pas être négligés et que la coopération dans ces domaines doit être à la fois garantie et promue.**

D'autre part, les relativement rares mentions du manque de confiance comme obstacle dans les régions frontalières sont rassurantes dans le sens où elles montrent qu'il existe une bonne base sur laquelle poursuivre les efforts de coopération dans les régions frontalières. **Le fait que la confiance, ainsi que les différences socioculturelles et les obstacles linguistiques constituent un problème mineur pour ceux qui traversent la frontière souvent est particulièrement encourageant.** Cela montre qu'un rapprochement

des activités entre les régions voisines des deux côtés de la frontière va de pair avec une meilleure compréhension. Et même s'il est difficile de dire quel est le plus important, **ces réponses plaident en faveur de la promotion des échanges autant que possible.** Une solution souvent proposée pour remédier au manque ressenti de confiance et aux différences socioculturelles, c'est-à-dire un engagement dans des projets d'échanges culturels et linguistiques vient également confirmer cette conclusion.

La consultation révèle également qu'un groupe relativement important de répondants considère que le manque de volonté de collaboration des pouvoirs publics constitue un obstacle frontalier en soi. Même si ceci n'est peut-être qu'une simple impression plutôt qu'une réalité, cette perception devrait être considérée comme une sonnette d'alarme concernant les efforts de communication réalisés par les pouvoirs publics impliqués dans la coopération transfrontalière. Il existe également un besoin de dialogue approfondi entre les différents niveaux de l'administration publique, puisque plusieurs réponses signalent des écarts perçus entre les priorités des localités frontalières et

celles des niveaux supérieurs de l'administration publique.

Les réponses à cette consultation ne surprendront probablement pas ceux qui sont impliqués dans la coopération transfrontalière – la plupart des obstacles sont déjà bien connus et d'importants efforts sont réalisés au quotidien par un grand nombre d'acteurs essayant de résoudre ces problèmes. Cependant, bien utilisés, ces résultats peuvent constituer un point de départ constructif pour relancer la discussion sur les manières de procéder dans le futur.

Elles peuvent être également considérées comme un encouragement à poursuivre les efforts. Le grand nombre d'obstacles cités avec les solutions correspondantes proposées montre qu'il existe une forte volonté d'améliorer et de renforcer la coopération transfrontalière au sein de l'Europe. La DG Regio voudrait donc terminer cette synthèse en remerciant chacun des participants de sa précieuse contribution à ce travail.

POUR EN SAVOIR PLUS

Liens utiles:

Le réexamen de la coopération transfrontalière:

http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/european-territorial/cross-border/review/#1

Interreg:

http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/

NOTES

(1) Pour en savoir plus sur les visites des hauts responsables, veuillez-vous référer au site:

http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/cross-border/review/#1

(2) REGIO-CONSULTATION-BORDER-OBSTACLES@ec.europa.eu

(3) Parmi les 38 répondants qui ont répondu «Autre» comme pays de résidence, ou ceux qui n'ont pas répondu:

- six sont des groupes d'intérêt paneuropéens, donc il ne leur a pas été demandé de répondre;

- 24 ont mentionné un pays de l'UE, ou une région ou une ville situées dans un pays de l'UE dans la case destinée à la réponse ouverte: 4 DE, 4 FR, 4 RO, 2 NL, 2 PL, 2 UK, 1 GR, 1 LV, 1 FI, 1 HU, 1 LT, 1 PT

- cinq viennent de l'extérieur de l'UE: deux de République de Macédoine, un des États-Unis, un de Bosnie-Herzégovine, et un de Géorgie

- trois ont donné le nom d'une région/d'un programme transfrontalier: 1 ES/PT, 1 IE/UK, 1 FR/CH.

(4) Cela peut être comparé aux résultats du Flash Eurobaromètre no 422 dans lequel 47 % des résidents des régions frontalières interrogés ne se sont jamais déplacés de l'autre côté de la frontière. Pour en savoir plus, voir:

http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/cross-border/#5

(5) En comparaison, le Flash Eurobaromètre no 422 montre que 31 % des personnes habitant dans les régions frontalières de l'UE sont au courant des activités de coopération transfrontalière financées

par l'UE. Cela peut s'expliquer par le fait que les répondants à la consultation publique ont contribué sur une base volontaire, tandis que la méthodologie de l'Eurobaromètre implique l'interrogation d'un échantillon de résidents des régions frontalières choisis de manière aléatoire. Dans cette consultation publique, 19 % ont dit qu'ils n'avaient pas entendu parler de la coopération territoriale européenne ni du programme Interreg.

(6) Cette question ne concernait que les particuliers (citoyens et travailleurs indépendants) et les entreprises.

(7) Le Flash Eurobaromètre no 422 montre également les obstacles juridiques et administratifs sont davantage mentionnés par les résidents des régions frontalières où la mobilité transfrontalière est grande.

(8) Cette question ne concernait que les particuliers et les entreprises. Les raisons des déplacements transfrontaliers ne s'excluaient pas mutuellement; les répondants pouvaient choisir plus d'une réponse.

(9) Toutes les citations ont été traduites aux fins de cette publication, quelle que soit la langue source de la réponse.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<https://bookshop.europa.eu/fr/home/>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm);
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm);
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm) ou
le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<https://bookshop.europa.eu>).



Office des publications

ISBN 978-92-79-57381-1
doi:10.2776/503593